## PRESTATIONS INTERMINISTÉRIELLES D'ACTION SOCIALE

## I. Prestations individuelles interministérielles d'action sociale à réglementation commune

Taux applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (Circulaire FP du 28 décembre 2016)

	<u>Restauration</u>	Montant
Prestation repas	Carlo	• 1,22€
www.communications.com	Aide à la famille	
Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant		22,76 €
Su	bventions pour séjours d'enfants	
En colonie de vacances	SHOW THE REPORT OF THE PARTY OF	
Enfants de moins de 13 ans		7,31 €
Enfants de 13 à 18 ans		11,06 €
En centre de loisirs san	s hébergement	
Journée complète		5,27 €
Demi-journée		2,66 €
En maisons familiales o	le vacances et gîtes	
Séjours en pension complète		7,69€
Autre formule		7,34 €
Séjours mis en œuvre d	lans le cadre éducatif	
Forfait pour 21 jours ou plus		75,74 €
Pour les séjours d'une durée inférieure, par jour		3,60€
Séjours linguistiques		000000000000000000000000000000000000000
Enfants de moins de 13 ans		7,31 €
Enfants de 13 à 18 ans		11,07 €
2.5.3500	Enfants handicapés	
Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans - par mois		159,24 €
	lultes handicapés poursuivant des études ou un appre l au taux de 30 % de la base mensuelle de calcul des p	
Séjours en centres de va	cances spécialisés (par jour)	20,85€